**Equipements frigorifiques fixes
Formulaire de demande de certification d’un technicien**

**A quoi sert ce formulaire ?**

Vous êtes titulaire d’une attestation de réussite de l’examen portant sur les opérations sur les équipements frigorifiques fixes et vous souhaitez obtenir votre certification en qualité de technicien.

**ATTENTION !**

**Nouveauté !** Depuis ce 01 juillet 2025, les demandes d’agréments peuvent être introduites via un **formulaire en ligne** disponible sur le guichet **Mon Espace** :

* Lien vers le formulaire en ligne : [Demande d’agrément en tant que technicien frigoriste.](https://monespace.wallonie.be/guichet/load?FORMULAIRE_ID=10339&LANG_ID=FR&TYPE=DYN)

Grâce au guichet Mon Espace, vous pourrez :

* Accéder de manière sécurisée à l’espace professionnel de votre entreprise ;
* Consulter et suivre l’état d’avancement de vos dossiers ;
* Remplir progressivement votre demande ;
* Bénéficier du pré-remplissage des données.

Pour savoir comment vous connecter à Mon Espace, consultez les fiches explicatives suivantes :

* [Comment accéder à Mon Espace en tant que **citoyen** ?](https://forms6.wallonie.be/formulaires/FicheMonEspace.pdf)
* [Comment accéder à Mon Espace en tant qu’**entreprise**](http://forms6.wallonie.be/formulaires/Communication_Mon%20Espace_v02.pdf) ?

Vous trouverez plus d’informations sur la démarche via la page : <https://www.wallonie.be/fr/demarches/demander-un-agrement-pour-les-techniciens-frigoristes>

Cadre à supprimer si vous complétez la demande via le formulaire papier.

**Ce formulaire doit être envoyé à l’adresse suivante :**

Agence wallonne de l'Air et du Climat
Equipements frigorifiques
Avenue Prince de Liège, 7 bte 2
B-5100 JAMBES

**Base légale :**

Arrêté du Gouvernement wallon du 12 juillet 2007 tendant à prévenir la pollution lors de l’installation et la mise en service des équipements frigorifiques fixes contenant de l’agent réfrigérant fluoré, ainsi qu’en cas d’intervention sur ces équipements, et à assurer la performance énergétique des systèmes de climatisation, modifié par l’arrêté du 18 octobre 2012, articles 24/1 et suivants.

**Besoin d’une information :**

Agence wallonne de l’air et du climat
Tél. : +32 81/33.59.37
Courriel : agrement.frigo.awac@spw.wallonie.be
Internet : [www.awac.be](http://www.awac.be)

# Coordonnées du demandeur

* 1. Nom et prénom
	2. Adresse

Rue, avenue, boulevard, place… (préciser) Numéro Boite

Code postal Commune

Pays

N° de téléphone

+  ...

 E-Mail

# Délivrance de l’attestation de réussite de l’examen portant sur les opérations sur les équipements frigorifiques fixes

## 2.1. Etablissement ayant délivré l’attestation de réussite de l’examen :

2.2. Date de délivrance de l’attestation :

## 2.3 Fournir une copie de cette attestation.

# Entreprise pour laquelle les actes liés à la certification sont effectués

*REMARQUES :
- Si vous souhaitez que votre certification vous habilite à réaliser les actes liés à cette certification au sein de plusieurs entreprises, veuillez imprimer et compléter ce point 3 autant de fois que nécessaire.
- Si vous prestez dans une entreprise en technique frigorifique certifiée alors que vous êtes un* ***travailleur intérimaire*** *alors veuillez renseigner ci-dessous l’entreprise en technique frigorifique au sein de laquelle vous prestez.*

3.1. Nom de l’entreprise :

3.2. Numéro d’entreprise (numéro de la Banque Carrefour belge) :

 ..

 (TVA si présent) (BE si présent) (numéro à 10 chiffres)

*AIDE : Si vous ne connaissez pas ce numéro, vous pouvez le trouver via le* [*« pu**blic search »*](http://kbopub.economie.fgov.be/kbopub/zoekwoordenform.html?lang=fr) *du SPF Economie : (*[*http://kbopub.economie.fgov.be/k**bopub/**zoekwoordenform.html?lang=fr*](http://kbopub.economie.fgov.be/kbopub/zoekwoordenform.html?lang=fr)*)*

3.3. Type d’entreprise *(cocher la proposition correspondante)*:

 Entreprise en personne physique

 Entreprise en personne morale

3.4. Fournir un document permettant d’établir que vous exercez en qualité d’indépendant ou de salarié au sein de cette entreprise (sauf pour les intérimaires : voir point 3.5.) :

**Pour les indépendants** :

1. Soit un extrait intégral des données de l’entreprise, obtenu auprès d’un guichet d’entreprise ou via le [*« priv**ate* *search »*](http://statbel.fgov.be/fr/modules/onlineservice/bce/bce_private_search.jsp) du SPF Economie. *(**[http://statbel.fgov.be/fr/modules/o](http://statbel.fgov.be/fr/modules/onlineservice/bce/bce_private_search.jsp)**[nl](http://statbel.fgov.be/fr/modules/onlineservice/bce/bce_private_search.jsp)**[ineservice/](http://statbel.fgov.be/fr/modules/onlineservice/bce/bce_private_search.jsp)**[bce/bce\_private\_search.jsp](http://statbel.fgov.be/fr/modules/onlineservice/bce/bce_private_search.jsp))*,sur lequel figure votre nom(\*).

*INFORMATION : L’accès au Private Search BCE est sécurisé et exige l’utilisation d’un* [*« token c**itoyen »*](http://www.belgium.be/security/fr_BE/application_help/application_help_0174.htm) *(*[*http://www.belgi**um.be/securi**ty/fr\_BE/applicatio**n\_help**/application\_help\_0174.htm*](http://www.belgium.be/security/fr_BE/application_help/application_help_0174.htm)*) ou d’une carte d’identité électronique.*

1. Soit un extrait des données de l’entreprise, obtenu via le [*« p**ub**lic s**e**arch »*](http://kbopub.economie.fgov.be/kbopub/zoekwoordenform.html) du SPF Economie ([*http://kbopub.economi**e.f**gov.be/kbopub/zoekwoordenform.html*](http://kbopub.economie.fgov.be/kbopub/zoekwoordenform.html)) sur lequel figure votre nom, et au bas duquel vous attestez que les informations y figurant correspondent à la réalité du jour(\*).
2. Soit une copie d’une publication au Moniteur Belge sur laquelle figure votre nom et le nom de l’entreprise (acte de constitution, nomination,…)(\*).
3. Soit une copie d’une attestation récente d’affiliation auprès d’une caisse d’assurances sociales, sur laquelle figurent votre nom et le nom de l’entreprise renseignée au point 3.1.

(\*)ATTENTION : Au bas des documents a, b, c, vous devez attester que les informations y figurant correspondent à la réalité du jour.

*AIDE : Formule type : « Je soussigné……….., atteste que les informations figurant sur ce document correspondent à la réalité du jour. »*

**Pour les salariés (non-intérimaires)** :

1. Soit une copie de votre dernière fiche de salaire (les montants pouvant être masqués) (\*).
2. Soit une copie de votre contrat de travail avec cette entreprise(\*).
3. Soit un extrait intégral des données de l’entreprise, obtenu auprès d’un guichet d’entreprise ou via le [[*« priva**te* *search »*](http://statbel.fgov.be/fr/modules/onlineservice/bce/bce_private_search.jsp)](http://statbel.fgov.be/fr/modules/onlineservice/bce/bce_private_search.jsp) du SPF Economie *(*[*http://statbel.fgov.be/fr/modul**es/onl**i**neservic**e/bce/bce\_private\_search.jsp*](http://statbel.fgov.be/fr/modules/onlineservice/bce/bce_private_search.jsp)*)*, sur lequel figure votre nom(\*).

*INFORMATION : L’accès au Private Search BCE est sécurisé et exige l’utilisation d’un* [*« t**oken citoyen »*](https://www.belgium.be/usermgmt/eGovUserMgmtwebapp/public/RegistrationIntro.do) *(*[*https://www.belgium.be/usermgmt/eGovUserMgmtwebapp/public/RegistrationIntro.do*](https://www.belgium.be/usermgmt/eGovUserMgmtwebapp/public/RegistrationIntro.do)*) ou d’une carte d’identité électronique.*

1. Tout autre document officiel sur lequel figure votre nom et le nom de l’entreprise renseignée au point 3.1., permettant d’établir que vous êtes employé par cette entreprise(\*).

(\*)ATTENTION : Au bas de ce document, un responsable technique de l’entreprise renseignée au point 3.1. doit attester du fait que les informations y figurant correspondent à la réalité du jour, et par ailleurs mandater le demandeur à introduire une demande d’agrément.

*AIDE : Formule type : : « Je soussigné……….., agissant en qualité de responsable technique pour le compte de l’entreprise……….., atteste que les informations figurant sur ce document correspondent à la réalité du jour et mandate Monsieur………….. à introduire une demande de certification en qualité de technicien dans la cadre des prestations effectuées pour le compte de notre société. ».*

**3.5.** **Pour les salariés travaillant pour le compte d’une société de travail intérimaire :**

Une copie de votre contrat de travail Intérimaire mentionnant le nom de l’entreprise en technique frigorifique renseignée au point 3.1. (les montants financiers peuvent être masqués).

# Signature du demandeur

Je certifie que toutes les données renseignées dans ce formulaire sont exactes et correspondent à la situation du jour.

Date :

Nom, Prénom, Signature

# Avant de transmettre votre demande de certification…

Assurez-vous :

 que vous avez bien introduit l’ensemble des données demandées dans ce formulaire, et que vous l’avez signé ;

 que vous avez bien joint une copie de votre attestation de réussite de l’examen portant sur les opérations sur les équipements frigorifiques fixes ;

 que vous avez bien fourni le document permettant d’établir que vous exercez en qualité d’indépendant ou de salarié au sein d’une entreprise.

# Modification de données transmises dans le cadre de la demande de certification

L’article 24/5 de l’arrêté du Gouvernement wallon du 12 juillet 2007, stipule que :

*« Le technicien certifié informe l’AwAC dans le mois par lettre recommandée de toute modification ayant trait à sa certification. »*

Vous êtes donc tenu d’informer l’AwAC (Agence wallonne de l’Air et du Climat) dans le mois si certaines données renseignées dans ce formulaire devaient être modifiées.

# Protection de la vie privée

Comme le veut la loi[[1]](#footnote-1), nous vous signalons que :

* les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie ;
* ces données seront transmises exclusivement aux services du Gouvernement wallon concernés par votre demande ;
* vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
* vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.

***Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision de l'Administration wallonne ?***

Adressez-vous à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction.

******

Si votre insatisfaction demeure après cette démarche préalable, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du Médiateur de la Région wallonne.

Rue Lucien Namèche, 54

B- 5000 NAMUR

Tél. gratuit : 0800 19 199

[http://mediateur.wallonie.be](http://mediateur.wallonie.be/)

1. Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel. [↑](#footnote-ref-1)